

RENAISSANCE D'UN VIGNOBLE

Daniel JOLY*, Philippe PETITJEAN**

Présente durant plusieurs siècles, la vigne a marqué durablement les mentalités et les paysages de la vallée de la Loue. Au début du XIX^e siècle, lors de son extension maximale, elle couvre près de 1300 ha ! Vers 1900, après que plusieurs crises successives ont détruit la totalité du vignoble, l'attachement à la vigne est tel que l'essentiel est replanté. Malheureusement, les conditions économiques ne sont plus guère favorables et la fin de la Première Guerre Mondiale marque l'amorce d'un déclin lent, mais inéluctable. Il ne reste aujourd'hui presque plus rien de cette activité ; les espaces jadis plantés en vigne ont été laissés à l'abandon et sont devenus des friches.

Depuis quelques décennies, le contexte socio-culturel semble redevenir propice comme en témoigne le succès de la souscription lancée par l'association RURANIM, dans le but de redonner vie à une activité qui fut jadis, ici, dominante. Folklore, entreprise économiquement rentable ? La question mérite d'être posée.

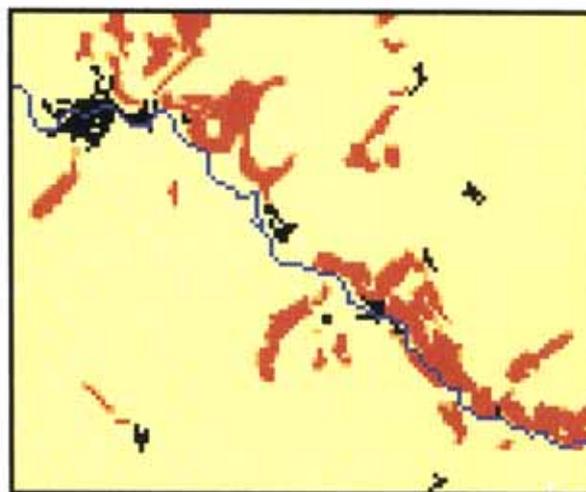
À l'heure actuelle, 4 ha ont été replantés sur la commune de Vuillafans. D'autres, peut-être, suivront. Le problème alors se posera de ne pas planter n'importe où : tous les lieux ne présentent pas de bonnes aptitudes viticoles. De multiples facteurs interviennent, les uns pour limiter, d'autres pour favoriser la croissance idéale de la vigne et, in fine, la qualité du vin. Sélectionner les endroits les plus favorables revêtira une importance d'autant plus décisive que les conditions climatiques locales ne sont guère propices. Même si l'homme domine certains facteurs (plantation, amélioration du sol ...), il ne peut faire abstraction des autres contraintes physiques et géographiques. Il doit choisir au mieux les lieux d'implantation de la vigne, faute de quoi la nature aura vite fait de corriger ses erreurs. D'où l'idée de caractériser le terroir de la vallée de la Loue afin d'y localiser les zones les plus aptes à recevoir la vigne.

Apprécier l'aptitude des sites à recevoir la vigne

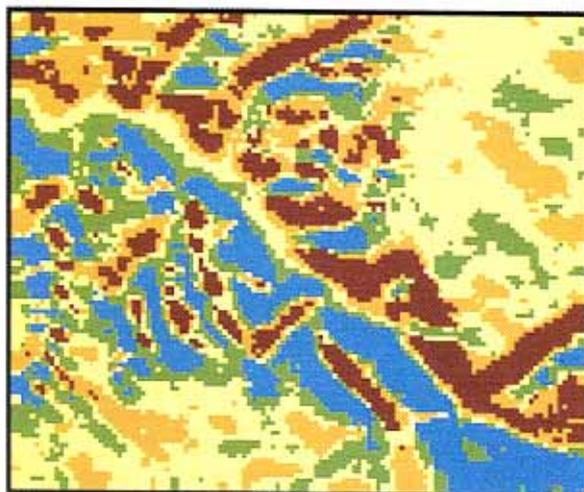
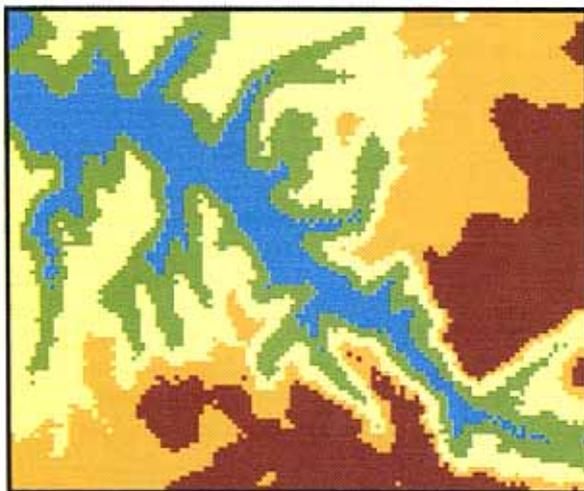
Tout le problème revient à définir des critères, choisis parmi les composantes de l'environnement géographique, qui permettront de quantifier les potentialités des sites à recevoir une implantation de vigne. Comment y parviendrons-nous ? Nous allons d'abord identifier les lieux jadis

plantés en vigne pour cerner les aires où cette culture est possible, c'est à dire où la plante ne risque pas de disparaître suite, par exemple, à des gels trop intenses. Par ailleurs, les endroits où la vigne était présente, avec la plus grande densité, indiquent des conditions d'environnement favorables, celles qui permettront de définir et de délimiter les zones les plus aptes à être replantées.

La vigne, comme toute plante, croît là où elle trouve les conditions propices à son développement. Il suffit alors de mesurer les paramètres physiques et géographiques dans les lieux où on la rencontre, avec la plus forte densité, pour identifier les conditions optimales de son développement. À partir de ces cœurs de forte prégnance, la densité de la vigne tend à faiblir en raison des conditions environnementales qui deviennent de moins en moins propices. Ce comportement offre la clef qui permet de quantifier l'influence des composantes géographiques sur la vigne.



-  Traces de vigne
-  Présence forte de vigne
-  Villages
-  Loue
-  Autre occupation du sol



Nous avons retenu, pour ce premier test, les trois variables suivantes : l'altitude, la pente et l'énergie solaire. Prenons l'exemple de cette dernière. Chaque tranche de valeur d'énergie (3 à 3,9 Kwh, 4 à 4,9 Kwh, ...) se verra attribuer une note selon la densité de vigne qui y était plantée. Ainsi, les énergies faibles recevront une note peu élevée parce que la vigne est inexistante là où le rayonnement solaire est déficient ; inversement, les fortes valeurs seront créditées d'une note élevée car elles remplissent une des conditions essentielles à la croissance optimale de la vigne.

Ainsi, tout site présentera trois valeurs (une pour chacune des variables prises en compte) qu'il suffit d'additionner pour obtenir un score, reflet du degré d'aptitude des parcelles à être replantées en vigne. Les scores les plus favorables indiquent les contextes qu'il faudra prioritairement sélectionner.

La vigne au XIX^e siècle

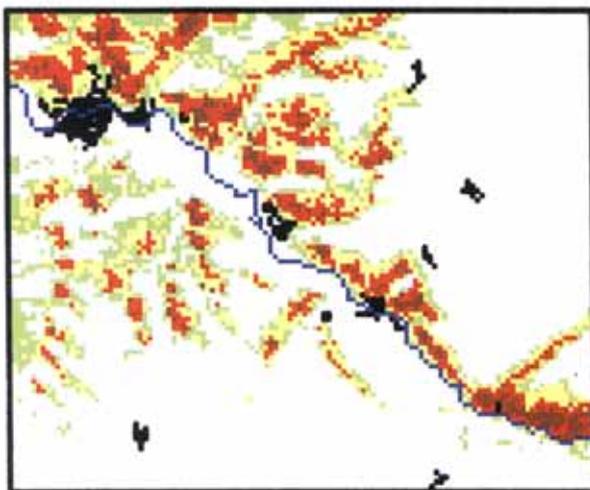
La collecte de cette information a été effectuée à l'Institut d'Etudes Comtoises, aux Archives Départementales du Doubs et au Service du Cadastre. La vigne se localisait de préférence le long des versants bien exposés et sur les vallons bordant la rive droite de la Loue. Les plus grosses concentrations ceinturaient le pourtour des villages de Vuillafans et de Lods. Quelques taches bordaient les vallons de Chassagne-Saint-Denis et de Chateauvieux-les-Fossés.

Altitude, pente et énergie solaire des sites

L'altitude conditionne, dans une large mesure, les valeurs de température. Sur l'ensemble de la zone, les altitudes comprises entre 600 et 700 m dominent. Les zones jadis plantées en vigne obéissent à une répartition radicalement différente puisque les localisations préférentielles se situent entre 400 et 500 m. Cette fourchette d'altitudes, qui offre les conditions les plus favorables à la vigne, sera affectée de la note maximale (5). Les valeurs inférieures à 400 m sont défavorables (et ce, d'autant plus qu'on se rapproche du fond de la vallée) pour des raisons qui tiennent à la microclimatologie des sites encaissés. Les valeurs supérieures à 600 m seront exclues afin de tenir compte de la législation qui interdit de planter la vigne au-delà de cette altitude.

Les pentes ont été introduites dans le modèle comme indicateur économique, afin de prendre en considération les difficultés techniques liées à l'exploitation des parcelles sur les sites très inclinés : une pente supérieure à 45°, en interdisant tout travail mécanisé, est inexploitable dans le contexte économique d'aujourd'hui.

La quantité d'énergie solaire reçue, décisive tout au long de la période végétative, est déterminante au printemps. Le rayonnement global reçu est, d'abord, fonction de la couverture nuageuse, variable qui n'a pas été prise en compte, faute de données. Le rayonnement global est ensuite fonction du site : pente et orientation se conjuguent pour contrôler la quantité d'énergie qui arrive à la surface du sol. Il convient



d'ajouter l'influence du contexte topographique qui, sous certaines conditions, peut jouer un rôle de masque vis-à-vis du rayonnement solaire direct. C'est le cas des plateaux qui projettent des ombres et noient la vallée dans l'obscurité, surtout le matin et l'après-midi, quand le soleil est bas au-dessus de l'horizon.

Où planter la vigne ?

Sur la carte, les sites les plus favorables apparaissent en rouge et surtout en brun. Ils se situent en liseré plus ou moins large sur les versants et sur tous les vallons adjacents de la rive droite de la Loue ; ils jalonnent aussi, mais de façon plus ponctuelle, les vallons bordiers du plateau d'Amancey. Les endroits très défavorables (versants exposés au nord, NO ou NE, fonds de vallée) ou exclus (altitudes supérieures à 600m, pente trop forte) constituent principalement l'ensemble des deux plateaux. Entre ces deux extrêmes, en vert clair et en jaune, apparaissent les potentialités faibles et moyennes.

Cette carte fournit des informations utiles et applicables. La réintroduction de la vigne est une opération qui suppose de lourds investissements. Aussi, des études approfondies doivent-elles être entreprises afin de sélectionner les cépages, les techniques viticoles ou encore les sites les plus appropriés. Or, de telles études sont en général onéreuses, ce qui alourdit les coûts initiaux. Dans ce cadre, notre carte, véritable document préliminaire, a le mérite d'indiquer les sites, peu nombreux, où il convient d'effectuer de telles études ; d'où une considérable économie de temps et d'argent.

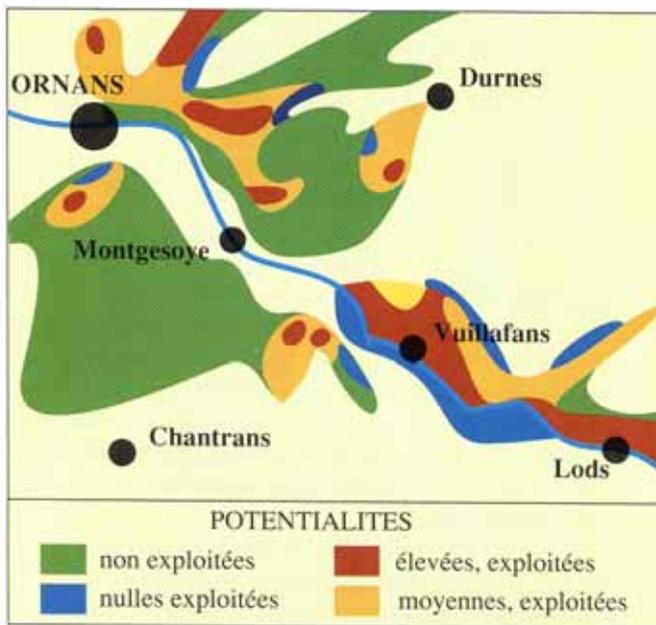
Note	Altitude		Energie solaire	Pente
5	430 m à 459 m		> 7 Kwh	< 15°
4	410 à 429 m	460 à 489 m	6 à 7 Kwh	16 à 25°
3	390 à 409 m	490 à 519 m	5 à 6 Kwh	26 à 30°
2	370 à 389 m	520 à 559 m	4 à 5 Kwh	31 à 35°
1	350 à 369 m	560 à 579 m	3 à 4 Kwh	36 à 40°
0	< 350 m	581 à 599 m	< 3 Kwh	41 à 45°
Exclusif	-	> 599 m	-	> 45°

Habillages	Altitudes	Energie solaire le 21 Mars	Potentialités
(1)	(2)	(3)	(4)
1 = présence faible de vigne	1 = 335 à 399 m	1 = 1,2 à 3,9 Kwh	1 = nulles
2 = présence forte de vigne	2 = 400 à 499 m	2 = 4,0 à 4,9 Kwh	2 = faibles
3 = Villages	3 = 500 à 599 m	3 = 5,0 à 5,9 Kwh	3 = moyennes
4 = Loue	4 = 600 à 649 m	4 = 6,0 à 6,9 Kwh	4 = satisfaisantes
5 = Autre	5 = 650 à 744 m	5 = 7,0 à 8,5 Kwh	5 = optimales

Après le laboratoire, retour au terrain ...

Pour avoir vraiment fait le tour du problème, il nous faut accéder à une dernière étape : comparer le résultat de nos calculs à l'aire d'extension maximale de la vigne au XIX^{ème} siècle. Il s'agit, en d'autres termes, de superposer la carte des lieux jadis plantés en vigne à la carte des potentialités.

L'implantation de la vigne s'organise selon une structure concentrique. Du cœur vers la périphérie, la présence des vignes s'associe avec :



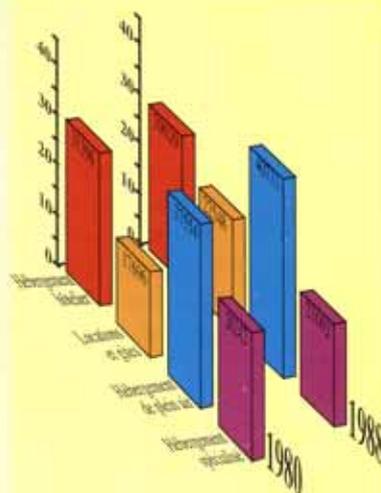
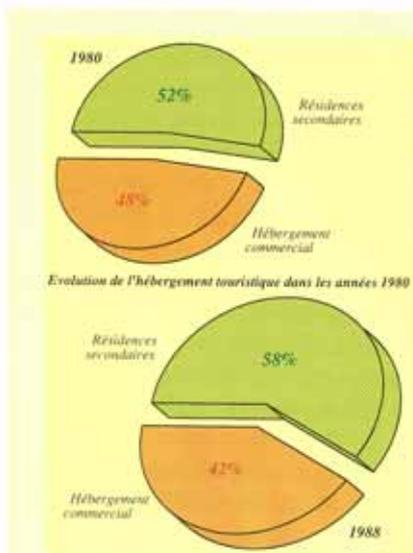
-des potentialités fortes. Ce cas est tout à fait conforme à notre attente. Les aires concernées devaient fournir un vin de qualité.

-des potentialités moyennes.

-des potentialités nulles. L'exploitation devait s'effectuer à la limite des possibilités locales.

Les implantations de vigne au XIX^e siècle étaient d'abord réglées par les conditions environnementales que les agriculteurs devaient intuitivement connaître, au moins globalement : les secteurs de forte concentration du vignoble ne sont jamais des secteurs défavorables. Mais d'autres facteurs interviennent. La concentration des parcelles, qui favorise l'efficacité technique, explique la structure concentrique et cohérente de l'organisation spatiale des localisations viticoles. Les secteurs les plus proches des villages ont d'abord été exploités. Puis, par effet d'entraînement, le vignoble a dû s'étendre en «tache d'huile», colonisant des zones de moins en moins favorables.

Les absences de vigne vers 1815 sont cohérentes lorsqu'elles concernent des milieux peu favorables, au potentiel faible ou nul. Ce type qui apparaît en gris, couvre une aire très étendue. Plus problématique est l'absence de vigne sur un terrain, a priori, favorable. Peut-être les sols, non pris en compte dans le modèle, sont-ils de mauvaise qualité ? D'autres hypothèses (présence de communaux réservés aux pâturages, domaine couvert par d'autres cultures plus rentables, éloignement de ces sites aux villages, ...) doivent être recherchées pour expliquer pourquoi les potentialités offertes par la nature n'étaient pas exploitées.



ERRATUM

L'ACCUEIL TOURISTIQUE

Une erreur de composition a rendu incompréhensibles dans le numéro 1 d'IMAGES les graphiques ci-contre. Les voici rétablis dans leur réalité. Pêché de jeunesse ...!